

CHARTRE DES ÉLECTIONS ÉTUDIANTES

PAR LA REMISE DE SA CANDIDATURE, LE-LA CANDIDAT·E ADHÈRE À LA PRÉSENTE CHARTE.

L'ADHÉSION À CELLE-CI SE FAIT EN SOUMETTANT LE FORMULAIRE. PAR CELLE-CI, LE-LA CANDIDAT·E S'ENGAGE À RESPECTER, DURANT LA CAMPAGNE ÉLECTORALE, LES PRINCIPES SUIVANTS :

L'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET LE SERVICE AUX ÉTUDIANTS

- Faire campagne avec probité et loyauté ;
- Demeurer à l'écoute des étudiant·e·s ;
- Respecter le règlement électoral et les décisions prises par la commission électoral ;

L'INTÉGRITÉ

- Faire la distinction entre ses responsabilités AGL, s'il y en a, et la campagne électoral ;
- Respecter les principes fondamentaux tenant à la dignité humaine ;
- Respecter les personnes lors de débat et concentrer le débat sur des questions d'idées ;
- Respecter la campagne neutre tant dans son application que dans son esprit ;

LA RESPONSABILITÉ

- Assumer pleinement sa candidature, c'est-à-dire avec motivation, ponctualité, disponibilité et rigueur et être prêt·e à assurer les fonctions de conseiller·e AGL, conseiller·e facultaire ou conseiller·e de site ;
- Assurer ses heures de tenue de bureau de vote, comme prévu par le règlement électoral et dans le respect de ses dispositions ;

LE PROFESSIONNALISME

- Adopter une démarche proactive, tant au niveau individuel que collectif, dans l'optique d'assurer une campagne agréable pour tou·te·s ;
- Inciter les étudiant·e·s à participer à la publicité des élections et pas seulement à faire de la publicité d'une liste ou d'une personne en particulier ;
- Faire un usage respectueux et raisonnable des réseaux sociaux et de tout autre moyen de propagande électoral.